

Ministère des Soins de longue durée
Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Nord
159, rue Cedar, bureau 403
Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Téléphone : 800 663-6965

Rapport public

Date d'émission du rapport : 6 février 2025

Numéro d'inspection : 2025-1542-0001

Type d'inspection :
Inspection proactive de conformité

Titulaire de permis : Le Conseil de gestion du District de Parry Sound Est

Foyer de soins de longue durée et ville : Eastholme Home for the Aged, Powassan

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : Du 27 au 31 janvier et du 3 au 6 février 2025.

L'inspection a eu lieu à l'extérieur aux dates suivantes : Les 30 et 31 janvier 2025.

L'inspection effectuée concernait :

- Une inspection proactive de conformité (IPC).

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et prise en charge des soins de la peau et des plaies (Skin and Wound Prevention and Management)
Soins et services de soutien aux personnes résidentes (Resident Care and Support Services)
Gestion des médicaments (Medication Management)
Alimentation, nutrition et hydratation (Food, Nutrition and Hydration)
Conseils des résidents et des familles (Residents' and Family Councils)
Prévention et contrôle des infections (Infection Prevention and Control)
Foyer sûr et sécuritaire (Safe and Secure Home)
Prévention des mauvais traitements et de la négligence (Prevention of Abuse and Neglect)
Amélioration de la qualité (Quality Improvement)
Normes en matière de dotation, de formation et de soins (Staffing, Training and Care Standards)
Droits et choix des résidents (Residents' Rights and Choices)
Gestion de la douleur (Pain Management)

Ministère des Soins de longue durée
Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Nord
159, rue Cedar, bureau 403
Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Téléphone : 800 663-6965

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Service de restauration et de collation

Problème de conformité n° 001 – avis écrit remis aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021).

Non-respect de : Par. 79(1)5 du Règl. de l'Ont. 246/22.

Service de restauration et de collation

Par. 79 (1) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que le foyer offre un service de restauration et de collation qui comprend au minimum les éléments suivants :

5. Le service de la nourriture et des liquides à une température sûre et appétissante pour les résidents.

Le titulaire de permis n'a pas assuré que les aliments et les liquides servis lors des repas et des collations étaient à une température sécuritaire et agréable au goût pour les personnes résidentes, en raison de l'absence de registres de température des aliments pour deux services.

Sources : Registres de température des aliments; entretiens avec des personnes résidentes, le ou la gestionnaire des services alimentaires et un membre du personnel.

AVIS ÉCRIT : Rapport sur l'amélioration constante de la qualité

Problème de conformité n° 002 – avis écrit remis aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021).

Non-respect de : la disposition 168 (2) 6. i. du Règl. de l'Ont. 246/22.

Rapport sur l'amélioration constante de la qualité

Par. 168 (2) Le rapport exigé au paragraphe (1) doit comprendre les renseignements suivants :

6. Un relevé décrit ce qui suit,

i. Les mesures prises pour améliorer le foyer de soins de longue durée et les soins, services, programmes et biens qui y sont fournis, compte tenu des résultats documentés du sondage effectué pendant l'exercice en vertu de l'alinéa 43 (5) b) de la Loi, les dates auxquelles ces mesures ont été mises en œuvre et le résultat de ces mesures,

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que son rapport le plus récent sur l'initiative d'amélioration continue de la qualité contienne les mesures prises pour améliorer le foyer de soins de longue durée ainsi que les soins, les services, les programmes et les biens en fonction des résultats du sondage.

Sources : Rapport sur l'amélioration continue de la qualité; résultats du sondage sur la satisfaction des personnes résidentes de 2023; entretien avec la ou le DSI.